

Accueil Jeunesse

Guide 2023-2024

Activités sportives et culturelles : une aide de 50 € pour les jeunes corbenois

La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale soutiennent l'activité associative en accordant une prise en charge forfaitaire de 50 €, à tout jeune Corbenois de moins de 18 ans, pour une inscription dans un club sportif, une association culturelle, artistique, sociale.

La démarche est simple, le jeune se rend dans un club sportif ou une association de la commune et demande son inscription. L'association déduit 50 € du montant de l'inscription ou de la licence et demande à la mairie le remboursement de 50 €.

Si la discipline ou l'activité n'existe pas à Saint-Germain-du-Corbéis, comme l'escrime, le rugby, la photographie, la natation..., l'aide sera également accordée.



Accueil Jeunesse

École de Saint-Germain-du-Corbéis

2, rue du Stade

02 33 26 26 20 - ce.0611053N@ac-caen.fr

Horaires : *Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30*



Accueil périscolaire

Entrée rue du Stade

Inscriptions et renseignements en mairie :

9, place Yves Dossal

02 33 82 26 80

Horaires (pour tous les enfants scolarisés à Saint-Germain-du-Corbéis) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : de 7H30 à 8H30

Après-midi : de 16H30 à 18H30

Documentation téléchargeable sur le site internet de la commune



Sports et loisirs

Les associations corbenoises accueillent les jeunes et leur proposent diverses activités sportives et culturelles. Toutes les informations sur la vie associative sont disponibles **sur le site internet de la commune dans l'onglet Infos pratiques et démarches / Annuaire des associations.**

Bibliothèque

2, rue de l'Élan

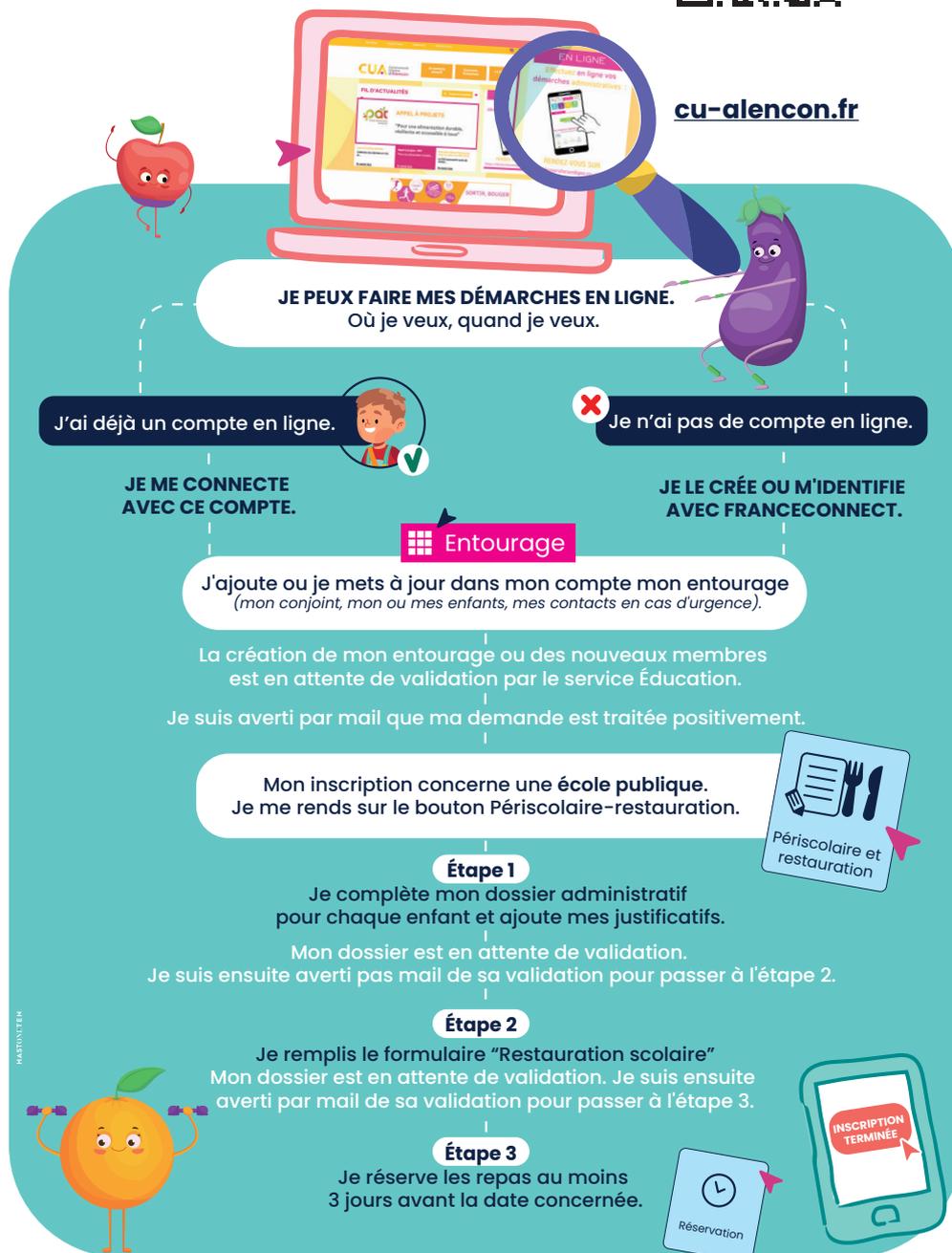
02 33 32 94 24 - mediatheques@ville-alencon.fr

mediatheques.communautaire-urbaine-alencon.fr



Comment procéder à l'inscription ?

Les inscriptions sont
possibles par Internet :
www.cu-alencon.fr



Halte-Garderie Les P'tits Bouts

1, rue des Petits Jardins
02 33 26 51 38

Les enfants de 3 mois à 3 ans sont accueillis.

Rendez-vous sur le site internet de la commune :
stgermainducorbeis.fr

dans l'onglet **Infos pratiques et démarches /
Petite enfance – Enfance – Jeunesse**

Sécurité : devant l'école, l'aménagement le plus sûr, c'est votre comportement.

Afin de préserver la sécurité des enfants aux abords des écoles, rien ne peut remplacer le comportement responsable des parents d'élèves. Ralentir, se garer correctement, ne pas stationner de manière dangereuse afin de respecter les autres automobilistes, les habitants du quartier et les piétons. **Adopter une attitude prudente qui protège nos enfants.**



Si vous devez prendre votre voiture :

- ralentissez à proximité des écoles,
- ne stationnez ni devant l'école, ni sur les passages piétons,
- soyez attentif, prudent et toujours patient.

Accompagner vos enfants à l'école à pied permet :

- d'améliorer la sécurité,
- de préserver notre environnement,
- de contribuer au mieux vivre ensemble.

